

Compte rendu conseil d'école

Ecole élémentaire d'Arnas

Jeudi 5 novembre 2019 18h

Représentants des parents : Mme Kozan (excusée) , Mme Besson , M. Grau, Mme Bartholin, Mme Untersteller, Mme Suchet, Mme Garcia,

Représentants de la municipalité : Mme Chollat adjointe aux affaires scolaires , Mme Annick Longvert conseillère municipale (excusée)

Enseignants : Mme Bonvalot, Mme Dupuy, Mme Montrognon, Mme Rauline, Mme Goubet, Mme Lecocq, , M Mathon (directeur)

DDEN : M.Vachet et M. Tricaud

Inspecteur de l'éducation nationale : M. Bessières (non présent)

Invité : M. Spadiliero (directeur du centre de loisirs « La Farandole »)

Secrétaire de séance : Mme Goubet

Préambule :

Félicitations aux parents élus et remerciements pour leur engagement au service du collectif.

Modalité de vote : Vote à main levée ou à bulletin secret (si un membre du conseil le souhaite)

Nombre de voix des parents en cas de vote : 7.

Participation aux élections 66%

100% des votants ont voté par correspondance.

Ordre du jour

- 1) Effectifs 2019/2020 et projection 2020/2021
- 2) Présentation de l'équipe pédagogique
- 3) Organisation des activités pédagogiques complémentaires
- 4) Point sur les commissions pour l'extension de l'école d'Arnas
- 5) Cantine et les temps périscolaires
- 6) Actions 2019/2020 du projet d'école.
- 7) Sécurité (PPMS + incendie)
- 8) Travaux et demandes de travaux ou acquisitions
- 9) Réflexion sur les sanctions à l'école
- 10) Vote du règlement intérieur

- 11) Questions des parents

1) Présentation des effectifs de l'école et projection 2020 /2021

Mon tableau de bord		Aide	
Passer à mon calendrier de gestion pour me repérer dans le temps			
Les effectifs		Les répartitions	
Effectifs 2019-2020	Préparation 2020-2021	Répartition par niveau 2019-2020	Prévisions par niveau 2020-2021
1 INSCRIT	0 INSCRIT	CYCLE II	111
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE	CP	43
174 ADMIS	0 ADMIS	CE1	41
0 Admis accepté	0 Admis accepté	CE2	27
0 réparti	0 réparti	CYCLE III	63
0 non réparti	0 non réparti	CM1	32
174 Admis définitifs	0 Passage dans l'école	CM2	31
174 répartis	0 réparti	TOTAL	174
0 non réparti	0 non réparti		
0 bloqué	174 RADIES		
0 en attente d'INE	0 passage hors école		
1 RADIE	174 sans passages		
Les statuts administratifs		Répartition par classe 2019-2020	
		CP	
		CP/CE1 - 18/7	
		CE1	
		CE1/CE2 - 8/16	
		CE2/CM1 - 11/13	
		CM1/CM2 - 19/6	
		CM2	
		TOTAL	
		Répartition par dispositif 2019-2020	
		Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'un dispositif.	

Rappel des seuils pour une école de 7 classes :

Fermeture de la 7^{ème} classe à 156 élèves.

Ouverture d'une 8^{ème} classe à 190 élèves

Projection pour année scolaire 2020/2021

- Arrivées potentielles 42 GS

- Départs possibles 31 CM2

Bilan + 11 élèves soit 185 élèves en septembre 2020

2) Présentation des changements dans l'équipe enseignante

Mme Raillard décharge de M. Mathon le mardi (directeur)

Mme Vermare complément de Mme Montrognon à temps partiel le vendredi .Mme Montrognon sera à 100% des vacances de la Toussaint à Noël

Mme Rauline (remplaçante) est nommée en remplacement de M. Poly (en congé maladie) pour l'année scolaire 2019/2020 pour la classe CE2 CM1

Mme Lecocq a été nommée à titre définitif sur l'école élémentaire d'Arnas au 1^{er} septembre 2019

Présentation des différents intervenants

Personnels auprès des élèves ayant une notification MDPH :

EVS AESH , Mme Perraud, Mme Sarigul (en congé maladie) , Mme Chambru,

Mme Solubaite a été nommée dans une autre école

EVS contrat CUI Mme Charlène Buatois a été nommée sur l'école comme aide auprès des élèves MDPH à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Il y a actuellement 8 élèves notifiés MDPH sur l'école élémentaire. Compte tenu de l'absence de Mme Sarigul non remplacée et de la fin du contrat de Mme Buatois à la fin de l'année 2019. L'école élémentaire ne sera pas en mesure d'avoir un accompagnement humain AESH pour l'ensemble des élèves notifiés le 1^{er} janvier 2020 si l'inspection académique ne nomme pas une nouvelle AESH.

Intervenant Musique du conservatoire:

Pas d'intervenant musique pour l'année scolaire 2019/2020. Notre projet « Oser les erreurs pour trouver sa voix » n'a pas été retenu.

Intervenants Sports

M. Mathon a pris contact avec le tennis club d'Arnas et le club d'ultimate pour des interventions dans l'école. Il attend une réponse du club d'escalade « Vertige ». Ces projets pourront se faire après l'élaboration d'un dossier de co-enseignement validé par l'inspecteur de la circonscription d'Anse.

RASED :

L'équipe RASED (2 enseignants spécialisés + 1 psychologue scolaire intervenant dans les écoles) intervient pour un suivi des enfants en difficulté en complément de l'aide effectuée dans les classes par les enseignants.

Le RASED intervient pour des élèves de CP CE1 et CE2 en priorité.

Les enseignants ont effectué une demande d'aide au RASED pour 12 élèves.

- Maître E Mme Valérie Cuvillon intervient dans les classes de CP et de CE1 CE2
- Maître G Mme Corinne Attard
- Psychologue scolaire : Mme Christine Galy intervient pour des bilans et des suivis d'élèves.

3) Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C)

L'organisation des APC a lieu entre 12h45 et 13h35 pour un enseignant et pour les autres enseignants de l'école après 16h30.

4) Point sur les commissions pour l'extension de l'école d'Arnas

M. Mathon souligne l'importance de la démarche de consultation de la municipalité pour élaborer le cahier des charges de la réorganisation et de l'extension de l'école d'Arnas.

Une première réunion a été faite en septembre à la mairie pour rencontrer les personnes en charge de consulter l'ensemble des usagers de l'école (enseignants, agents techniques, parents, ATSEM, DDEN, inspecteur, agenda 21 ...).

Une seconde rencontre a eu lieu en octobre pour travailler à partir des plans de l'école pour repérer les lieux problématiques en vue d'amélioration. Tous les acteurs ont pu s'exprimer librement.

Une nouvelle rencontre est prévue le 15 novembre 2019 pour faire une première synthèse des propos entendus.

La municipalité a déjà commencé à arbitrer certains points dans les propositions faites par le cabinet de consultant. Mme Chollat a indiqué que le cabinet leur avait présenté plusieurs options

d'organisation de la nouvelle école et des idées de coût pour l'ensemble des constructions et de la réorganisation.

Les élèves sont aussi consultés dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique (EMC). Les délégués de classe font remonter leurs remarques de l'ensemble des élèves lors des réunions avec le directeur M. Mathon.

Lors de la rencontre des délégués, différents points ont été évoqués :

- taille de la cour de récréation
- organiser la cour avec des espaces réservés pour des jeux calmes.
- organisation de l'espace autour de la boîte à livres
- achats de jeux de cour.
- propreté des toilettes et organisation (système des pinces à linge pour éviter un trop grand afflux d'élèves dans les toilettes du préau).

5) Cantine et temps périscolaires

M. Spadiliero (directeur du centre de loisirs « La Farandole ») explique les changements d'organisation pour le temps méridien et les temps périscolaires.

L'augmentation des effectifs a conduit le centre de loisirs à effectuer plusieurs changements.

L'utilisation de la salle d'arts plastiques et la salle de projection comme des salles de classe a changé l'organisation des locaux. Le bâtiment modulaire installé dans la cour de récréation à côté du stade remplace ces deux salles.

La cantine est organisée désormais comme un self pour l'ensemble des élèves de l'école élémentaire pour absorber le flux d'enfants en augmentation. M. Spadiliero note une meilleure fluidité grâce à ce fonctionnement. Le temps de repas est réduit de 45 min à 30 minutes pour les enfants. La cantine est moins bruyante et les élèves sont moins agités avec ce fonctionnement. Chaque enfant est libre de se rendre à la cantine pour manger quand il le souhaite. Les élèves pointent à leur arrivée dans la cantine pour éviter qu'un enfant oublie de manger. Un animateur est dédié à la gestion de la salle pour réguler les flux et les places disponibles.

M. Spadiliero note cependant un point à améliorer : le retour des élèves lorsqu'ils ont fini de manger pour rejoindre une activité en cours.

Le nombre d'enfants à la cantine est en moyenne de 115 à 120 enfants en élémentaire et peut atteindre parfois 130 enfants.

La mairie d'Arnas a validé la demande du centre de loisirs d'augmenter le nombre d'animateurs.

La fréquentation de l'accueil de loisirs est en augmentation constante.

6) Actions 2019/2020 du projet d'école (Cf Avenant annuel projet école Annexe 1)

Le fil conducteur du projet d'école reste le thème A.B.M.A (Aller Bien pour Mieux Apprendre).

Parcours citoyen

-Elections des délégués de classe du CP au CM2 (2 titulaires et 2 remplaçants par classe). Les délégués de CM1 et CM2 auront la possibilité d'être candidat au conseil municipal des jeunes d'Arnas.
Responsabilisation des élèves et climat scolaire.

- Création d'une équipe de médiateurs pendant le temps de récréation pour aider les élèves en conflit à la formulation des messages clairs et à utiliser les accords tolérables.
 - Création d'une équipe de secouristes pendant le temps de récréation pour assister les enseignants en cas de « petits » accidents de cour de récréation.
 - Gilets verts : mise en place du CP au CM2 d'élèves responsables de la beauté de l'école (propreté , décoration, environnement) . L'école est en lien avec les adultes de la commission Agenda 21 de la municipalité d'Arnas pour des projets potentiels à mettre en place.
- Les ambassadrices du tri de l'agglomération Beaujolaise interviendront à l'école du CP au CM2
- Prévention routière
- Utilisation du logiciel de la MAIF « être piéton » avec les nouveaux ordinateurs portables achetés par la mairie.

Marché des savoirs.

Des élèves auront la possibilité pendant le temps des récréations de présenter un savoir qu'il souhaite transmettre à leurs camarades.

Téléthon.

Les élèves du CP au CM2 se préparent depuis septembre en endurance pour faire « la course du muscle » du téléthon le vendredi 6 décembre 2019.

Grande lessive.

Les élèves du CP au CM2 participeront à la « Grande lessive » avec la maternelle au mois de mars 2020.

Salon du Livre d'Arnas

Les élèves dédicaceront leur livre numérique.

Les élèves de grande section, et les classes de CP et CP/CE1 rencontreront une illustratrice Mme Monloubou le jeudi 28 novembre 2019 dans le cadre de la semaine du salon du livre d'Arnas.

Théâtre

Classe de Mme Montrognon et Mme Dupuy le vendredi 18 octobre 2019 « Le chaperon louche »

Classe de M. Mathon le vendredi 6 décembre « Je suis William »

Classe de Mme Goubet le vendredi 10 janvier « Lobby »

Classe de Mme Bonvalot le jeudi 12 mars « Tartine Reverdy »

Classe de Mme Rauline et Mme Lecocq le vendredi 27 mars 2020 « Martien, Martienne »

Projet PTEAC (pôle territorial d'éducation artistique et culturelle)

La classe de M. Mathon participera au projet « Les pieds sur la table » avec des intervenants danse et cuisine au mois de mars 2020 avec d'autres classes de l'agglomération Beaujolaise.

Conférence du RAM (relais des assistantes maternelles)

Conférence sur le thème du sommeil le mardi 12 novembre

Intervention sur le changement du corps.

Les CM2 auront une intervention de l'infirmière scolaire sur le changement du corps. L'association Res'P interviendra peut-être en fin d'année en fonction du budget coopérative.

Porter secours

L'infirmière scolaire interviendra pour les élèves de CM1 pour travailler sur les compétences porter secours.

Livres numériques

Les livres numériques réalisés avec le partenariat du CCAB sont en vente au prix de 12 euros. La présentation des livres a eu lieu pour le lancement d'Arnas 2.0 le vendredi soir 18 octobre 2019 à la salle Gauguin.

7) Sécurité

- Exercice incendie : un exercice incendie a eu lieu le mardi 24 septembre 2019 pour l'école élémentaire et maternelle.

- Présentation exercice intrusion réalisé le mardi 15 octobre 2019 à 9h.

Objectif visé de l'exercice intrusion que chaque adulte soit informé de la présence dans l'école d'un individu dangereux. Objectif presque atteint (11 enseignants sur 12 ont reçu le message). Pour informer du danger les enseignants ont utilisé leur téléphone portable personnel.

- un exercice sécurité pour les risques majeurs (inondation, produits toxiques...) aura lieu avant les vacances de Noël.

- Installation d'un défibrillateur dans le hall de l'école élémentaire. La municipalité va proposer une formation aux adultes de l'école pour apprendre à utiliser le défibrillateur et à mettre à jour leur formation aux gestes de premier secours.

8) Travaux et demandes de travaux ou acquisitions à la mairie

Demandes

Placard pour archiver les dossiers de l'école élémentaire et ranger les jeux des élèves pour la cour.

Chaise pour la direction.

Placard pour le bureau de direction

Cornes de brume pour les exercices intrusions

Nouveau serveur informatique compatible avec le réseau Wifi de l'école.

Réfrigérateur plus grand (rangement des poches de glace infirmerie, repas de la communauté éducative)

Travaux réalisés

Classe de M. Poly et Mme Rauline :

Déplacement du vidéoprojecteur et installation de prises internet et électriques

Classe de Mme Lecocq :

Installation d'un vidéoprojecteur et installation de prises internet et électriques

Installation d'une deuxième porte pour améliorer le confort acoustique (classe à côté du gymnase)

Acquisitions

15 ordinateurs portables avec chariot de rechargement

Remerciements de l'équipe enseignante à la mairie pour les différentes acquisitions, travaux et formations.

Remerciements aux agents techniques pour l'efficacité et la rapidité d'intervention pour les travaux dans les locaux scolaires.

9) Réflexion sur les sanctions à l'école

A partir d'un texte d'Eirick Prairat (universitaire qui travaille sur la sanction et l'autorité)

Eirick Prairat¹ considère que la sanction fait partie du processus éducatif à condition qu'elle vise :

- une fin politique : rappeler la primauté de la loi ;
- une fin éthique : signifier une reconnaissance de l'individu et le responsabiliser ;
- une fin sociale : faire réparer une erreur commise à l'égard d'une victime ou du groupe.

« La sanction, dans une conception éducative, ne peut s'apparenter au « sacrifice de la liberté de quelques-uns pour garantir la tranquillité du plus grand nombre » où « l'élimination des faibles » vise « la survie des plus aptes », soit une conception punitive contradictoire avec les principes d'éducabilité.

Les droits des uns ne prennent sens qu'à travers une justice qui lie les hommes entre eux et non qui les oppose. Il semble préférable de répondre aux désordres scolaires par une « offre d'intégration » en envisageant chaque élève comme un citoyen réel et potentiel plutôt qu'un individu à risque.

La sanction éducative vise à révéler les potentialités de l'enfant dans sa capacité à respecter une loi qui garantit une bonne structuration dans les relations entre les êtres et le bon fonctionnement d'une société. Elle vise sa « réadaptation sociale ». Le travail éducatif qui l'accompagne vise une prise de conscience du bien-fondé de cette loi. L'enfant réfléchit sur l'acte qui lui est reproché, ce que cela a pu impliquer chez la victime et comment il peut réparer cela, en plus de la manière avec laquelle il peut éviter de le reproduire. Mais avant que cette sanction puisse être constructive et avoir du sens, la question qui se pose avant tout est celle de la « culpabilité » de celui qui en est l'objet. Il est évident que la sanction de l'innocence, tout comme l'impunité, a des effets néfastes quant à l'adhésion à la justice et sa légitimité. »

M. Mathon indique que l'équipe enseignante va essayer de s'inspirer de la réflexion d'Eirick Prairat pour décider des sanctions pertinentes pour les élèves.

10) Vote du règlement intérieur

Changement du règlement intérieur

Propositions

Proposition d'un élève par l'intermédiaire de son délégué de classe d'autoriser les chewing-gums. Cette proposition a été refusée par les membres du conseil d'école (13 contre , 0 pour)

Ajouts

- En cas de retard répété d'un élève :

Si besoin un rappel à la règle sera fait par le directeur de l'école. (13 pour, 0 contre)

- Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit (règlement départemental)

- Un élève ne doit pas être privé, à titre de sanction, de récréation, d'une activité d'enseignement, de sortie scolaire ou de classe transplantée. Toutefois, en vertu des dispositions des articles 2 et 4 du décret n°89-122 du 2^e février 1989 relatif aux directeurs d'école, le directeur veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable et contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents. A ce titre, il peut prendre les mesures nécessaires et adaptées pour prévenir la survenance d'un danger pour l'élève ou pour les autres élèves.

Règlement intérieur est validé le 5 novembre 2019 par le conseil d'école.

Le règlement intérieur est consultable sur le blog de l'école.

<http://arnas.blogs.laclassse.com/category/organisation-ecole/reglement-interieur/>

12) Questions des parents

Pédibus

Présentation par Mme Garcia et M. Grau (agenda 21) du projet de mise en place d'un Pédibus

Le pédibus ce sont des bénévoles (parents) qui organisent les déplacements d'un groupe d'enfants (maison/école) pour éviter de prendre la voiture pour se rendre à l'école, améliorer ainsi la question du stationnement autour de l'école, la pollution de l'air, se rendre service et bien vivre ensemble.

Un questionnaire va être élaboré par l'agenda 21 et soumis aux parents via les boîtes mail des classes. Ce questionnaire a pour objectif de mesurer l'intérêt des parents pour ce dispositif « Pédibus ».

Gestion des violences à l'école élémentaire

Comment est organisée la gestion d'un enfant qui commet des violences physiques ou morales sur un autre élève ou un adulte de la communauté éducative à l'école élémentaire d'Arnas ?

Pour la gestion des violences des élèves, il y a plusieurs degrés d'intervention

Niveau 1 l'enseignant de la classe

Echange avec l'élève

Rencontre des parents

Niveau 2 : discussion de l'élève en conseil des maîtres

Niveau 3 : demande d'aide à l'équipe RASED (psychologue + Maître E + Maître G)

Niveau 4 : Organisation par le directeur d'école d'une équipe éducative pour réunir les parents et les différents intervenants auprès de l'élève (enseignant, psychologue, ...)

Niveau 5 : demande d'aide du pôle ressources de la circonscription d'Anse.

Niveau 6 : Après épuisement de tous les recours, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale peut demander au maire de la commune de procéder à la radiation de l'élève de l'école.

Stationnement

Où se garer pour récupérer son enfant ?

Mme Chollat rappelle les différents parkings ou rues où les voitures peuvent stationner.

(Voir Annexe 2 : plan des lieux de stationnement)

Prochain conseil d'école

Conseil école n°2 : mars 2019

Conseil école n°3 : juin 2019

Président de séance

M. Mathon

Secrétaire de séance

Mme Goubet